



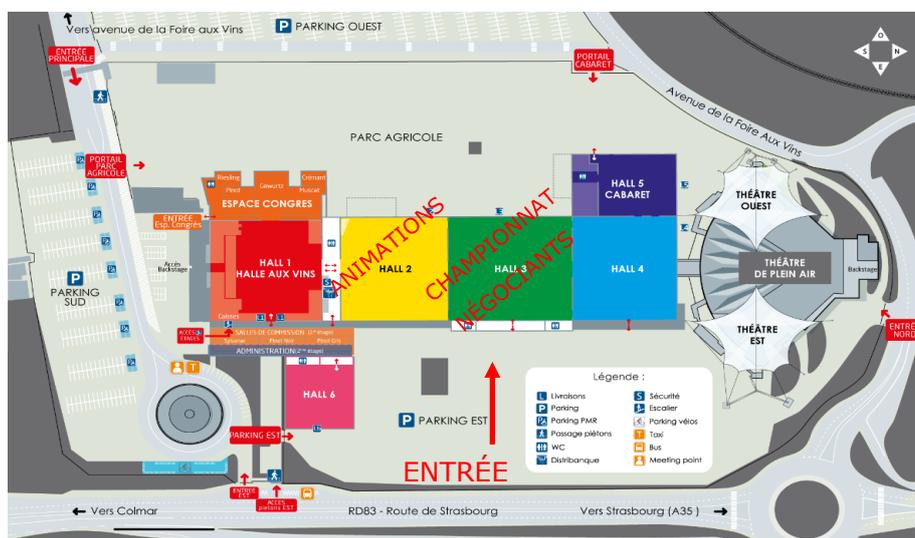
PHILA-FRANCE COLMAR 2025

Championnat de France de Philatélie

Fédération française des associations philatéliques 98^e CONGRÈS NATIONAL

Parc des expositions avenue de la Foire aux Vins 68000 Colmar

DOSSIER DES NÉGOCIANTS



L'emplacement des négociants se situera dans le Hall 3 d'une superficie de 3700 m²

Toutes les correspondances sont à adresser à
Bernard LHERBIER 25 Grand' Rue 68100 MULHOUSE France
Contact mail : bernard-lherbier@orange.fr ou tél 06 11 16 41 63
Site Internet de la manifestation : Phila-France-Colmar2025.fr

PHILA-FRANCE COLMAR 2025

Championnat de France de Philatélie

COLMAR le 2 octobre 2024

Madame, Monsieur,

Le Groupement Philatélique Régional Alsace Belfort (GPRAB) s'est engagé à organiser le 98^e congrès de la Fédération Française des Associations Philatéliques du 6 juin au 9 juin 2025, au Parc des Expositions avenue de la Foire aux Vins 68000 Colmar et accueillera le Championnat de France de philatélie et le salon philatélique.

La ville de Colmar est située dans la région Grand Est à proximité de la Suisse et de l'Allemagne. Elle est desservie par des voies autoroutières gratuites, ferroviaires et par deux aéroports (Bâle/Mulhouse à 40 minutes et Strasbourg à 45 minutes accessibles en voiture ou en train).

Conformément au plan de la page 1, l'accueil du public se fera par le hall 3 qui dessert par de larges accès les deux espaces de plain-pied. Les stands dont vous trouverez une description précise ci-après seront regroupés par îlots de quatre unités. Ils seront donc tous ouverts sur deux côtés ou trois côtés pour les doubles.

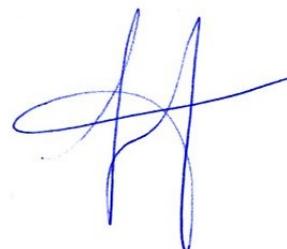
Vous trouverez ci-joint : le cahier des charges et le descriptif des stands ainsi que les différentes fiches de réservations. Une restauration sera assurée sur place par un traiteur, sous réserve d'une inscription préalable. Suite à la réception de votre engagement, nous vous adresserons dans l'ordre d'arrivée, un plan d'implantation des stands qui vous permettra de choisir votre emplacement.

Le Comité d'organisation a fait le choix de maintenir les prix au plus bas, au niveau de ceux pratiqués dans les derniers congrès organisés en province. Il mettra tout en œuvre pour la réussite de cette manifestation notamment en terme de communication. L'horaire de fermeture a été ramené à 16h, le lundi. Colmar étant une ville touristique, en raison du week-end de Pentecôte, il est prudent d'anticiper les réservations hôtelières auprès de l'Office de Tourisme de Colmar et sa région.

Souhaitant que vous réserverez un accueil favorable à ces conditions pour que nous puissions réussir ensemble cette manifestation, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus distingués sentiments.

Le Président du Comité d'organisation,

Denis Boudot



98^e congrès de la Fédération française des associations philatéliques

CAHIER DES CHARGES ET CONDITIONS D'UTILISATION DES STANDS

ARTICLE 1

Le 98^e congrès de la Fédération Française des Associations Philatéliques se tiendra du vendredi 6 juin au lundi 9 juin 2025 au Parc des expositions, avenue de la Foire aux Vins à Colmar (68000).

Les horaires d'ouverture au public sont les vendredi, samedi et dimanche de 10h à 18h, et le lundi de 10h à 16h.

Aucune entrée ne sera tolérée avant 9 h aux participants qui devront être badgés. Les badges seront distribués sur le stand Phila-France Colmar 2025 dès votre arrivée à partir du jeudi 5 juin 2025.

Le salon est gardé 24h/24 à compter du jeudi 5 juin 18 h et jusqu'au lundi 9 juin à 18 h, fin de l'événement.

ARTICLE 2

L'installation des participants se fera le jeudi 5 juin à partir de 9h après le retrait de leurs badges. Elle devra être terminée à 18h. Aucune installation ne sera possible le vendredi matin.

ARTICLE 3

Les stands doivent être occupés en permanence pendant la durée du salon. Aucun stand ne sera rétrocédé. L'installation ne sera pas modifiée. Aucune publicité sonore n'est autorisée autre que celle prévue par l'organisation. Il est interdit de cuisiner à l'intérieur du stand. Il est interdit de fumer. Les animaux sont interdits.

Il est interdit de punaiser ou d'agrafer dans les panneaux mélaminé, prévoir fixations par autocollant ou pâte à fix.

Toute disparition de matériel mis à disposition et/ou toute dégradation du stand seront facturées à l'occupant. Il devra être rendu propre et sans déchets.

ARTICLE 4

Il est interdit de faire de la publicité à l'extérieur de son stand. La vente autre que la philatélie, marcophilie, cartes postales et matériel philatélique est interdite. Une dérogation est attribuée à la vente de produits locaux. Il est strictement interdit de vendre quelque souvenir que ce soit en rapport avec la manifestation, aucun souvenir autre que ceux proposés par le comité d'organisation (cartes, enveloppes, carte maximum... avec timbre de Colmar et LISA) ne devra être mis en vente sur les stands.

ARTICLE 5

Les négociants doivent être en possession des documents administratifs obligatoires pour leur activité : Carte 3 volets, Récépissé de déclarations d'objets mobiliers (ROM), Registre du commerce et, pour les déclarés en ambulant seulement, le Registre de Police. Les commerçants en produits locaux devront être en conformité avec leur réglementation (ex : produits alimentaires). La photocopie recto-verso de ces documents sera jointe à l'expédition du dossier.

Les étrangers devront se mettre en conformité avec les règlements douaniers (correspondant, TVA, etc..).

Tous les participants devront expédier les documents à PHILA-FRANCE COLMAR 2025

Bernard LHERBIER 25 Grand' Rue 68100 MULHOUSE - 06.11.16.41.63 - bernard-lherbier@orange.fr

- La demande de mise à disposition d'un stand.
- Les chèques correspondants.
- La fiche de non recours et de non responsabilité.
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile avec extension pour ce salon.
- La demande de badges.
- Les éventuelles réservations d'encarts publicitaires et de repas de midi.

ARTICLE 6

En cas d'incident ou d'accident, si vous désirez que PHILA-FRANCE COLMAR 2025 joigne un contact, merci de nous indiquer ses coordonnées.

ARTICLE 7

Compte tenu de la qualification de la déclaration du salon en Préfecture, seuls les commerçants ayant un Registre du commerce ou les Administrations postales sont autorisés à faire des actes de vente.

DESCRIPTIF DES STANDS

Deux modules sont proposés: 3m x 3m soit 9m² - 3m x 6m soit 18m²

Montants, poteaux et lisse haute en alu gris, panneaux hauteur 2,40, largeur 1m, en mélaminé.

Chaque stand de 9 m² sera équipé de 3 tables de 1,83mx0,76mx0,74m et de 2 chaises pliantes, le double pour les stands de 18 m². Il est inclus une prise électrique par stand.

Le nappage des tables doit être fait avec un tissu M1 nécessitant la présentation d'un certificat M1.

Il peut-être fourni par le Parc des expositions au tarif de 2,30 € HT/ml.

Demande à effectuer directement par le négociant auprès du directeur des manifestations accueillies (cordonnées ci-dessous rubrique wifi).

Une connexion wifi fonctionne dans tous les halls.

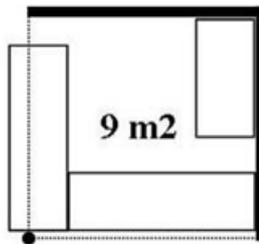


Photo non contractuelle

Nous restons à votre écoute pour toute autre demande sous réserve de faisabilité.

Options wifi, payantes à la charge du négociant

Accès à un free wifi : gratuit.

Mise en place réseau wifi dédié : 130 € HT

Wifi individuel 10Mo/s : 6 € HT

Wifi individuel 20 Mo/s : 8 € HT

Wifi individuel 30 Mo/s : 10 € HT

Wifi TPE : 130 € HT

En cas de besoin d'une de ces options (sauf celle

gratuite) bien vouloir prendre contact avec

M. Olivier Willig, Directeur des manifestations accueillies, Avenue de la Foire aux Vins

68100 COLMAR.

Tél 03.90.50.50.73

olivier.willig@colmar-expo.fr

Option publicité dans le catalogue de l'exposition:

Tirage 2000 exemplaires en quadrichromie

Joindre votre modèle en format numérique (300DPI) par mail à: phila-france-colmar2025@.fr

¼ page 12x5 cm : 75,00 € TTC

½ page 12x10 cm : 130,00 € TTC

Page entière 12x20 cm : 250,00 € TTC

RÉSERVATION OBLIGATOIRE DE BADGES

ils seront disponibles à l'accueil de la manifestation

Raison sociale :

Ville :

Nom et prénom des personnes présentes sur le stand:

-

-

-

La délivrance de badges est limitée à 3 par stand, sauf entente avec l'organisation.



DEMANDE DE MISE À DISPOSITION D'UN STAND

Intitulé de votre société qui sera repris pour la description de votre stand :

Adresse :

N° de téléphone :

Adresse courriel :

N° inscription au registre du commerce :

Je souhaite qu'un espace d'exposition soit mis à ma disposition au Parc des Expositions, avenue de la Foire aux Vins à Colmar pour les quatre jours du 98^e congrès de la Fédération Française des Associations Philatéliques.

..... x 9m² pour un montant de 700€ TTC

..... x 18m² pour un montant de 1200€ TTC

Je souscris à un encart publicitaire dans le catalogue : FORMATPRIX

J'ai pris connaissance du descriptif des stands, du cahier des charges et des conditions d'utilisation et en accepte les termes et vous adresse les documents mentionnés.

Je vous joins, **deux** chèques à l'ordre de PHILA-FRANCE COLMAR 2025 :

à titre d'arrhes un chèque de **300€** pour 9m² ou de **500€** pour 18m²

qui sera encaissé dès réception de mon inscription, + le prix éventuel de l'encart publicitaire soit un total de.....€

pour le solde un chèque de **400€** pour 9m² ou **700€** pour 18m²

qui sera encaissé début AVRIL 2025.

Je règle par virement sur le compte suivant :

Banque : CRÉDIT MUTUEL

IBAN : FR76 1027 8013 0000 0210 4140 455 - BIC : CMCIFR2A

Un premier virement à l'inscription et le deuxième avant le 5 avril 2025.

CACHET ET SIGNATURE

À:

Le :



NON RECOURS ET RESPONSABILITÉ

NOM.....

RAISON SOCIALE.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL.....VILLE.....

Je soussigné,

déclare rester mon propre assureur pour mes biens qui seront exposés lors du salon PHILA-FRANCE COLMAR 2025 qui se tiendra au Parc des Expositions, avenue de la Foire aux Vins, à Colmar (68000) du jeudi 5 juin au lundi 9 juin ainsi que des dégâts ou accidents que je pourrais occasionner.

Le comité d'organisation ne pourra être tenu responsable des vols, pertes ou dégâts causés sur le stand pendant toute la durée de la manifestation.

Je déclare renoncer à tout recours contre le groupement philatélique Alsace-Belfort (région IV), le Comité d'Organisation et ses assureurs pour tous dommages qui pourraient survenir durant le salon PHILA-FRANCE COLMAR 2025.

Je joins à la présente une attestation d'assurance en Responsabilité Civile pour ce salon pour la période du jeudi 5 juin (date d'installation) au 9 juin 2025.

à

Le

Cachet et Signature



INSCRIPTION AUX REPAS HÉBERGEMENT

à remplir et à renvoyer accompagné du règlement avant le 15 avril 2025

Ces réservations seront à retirer au stand accueil

NOM.....Prénom.....

Adresse.....

Code postal.....VILLE.....

Tel..... Adresse Mail.....

LES REPAS DE MIDI

Le comité d'organisation proposera une restauration aux visiteurs qui désireraient déjeuner sur place, sur inscription.

À l'heure actuelle les tarifs des plats froids pouvant être pris sur les stands ou chauds à consommer le midi dans la salle de restaurant ne sont pas encore établis. Ils seront envoyés aux négociants ayant réservé ci-dessus dès que possible pour des éventuelles confirmations de réservations. Merci de votre compréhension.

*Office de Tourisme de Colmar
et sa région*

Place Unterlinden

68000 COLMAR - FRANCE

CONTACT HÉBERGEMENT

Liste des hôtels
jointe en
dernière page

Ouverture de l'Office de tourisme de Colmar et sa région :

lundi : 9:00 - 18:00

mardi : 9:00 - 18:00

mercredi : 9:00 - 18:00

jeudi : 9:00 - 18:00

vendredi : 9:00 - 18:00

samedi : 9:00 - 18:00

dimanche : 10:00 - 13:00



+33 (0)3 89 20 68 92



info@tourisme-colmar.com



**IMPRIMÉ LIVRE DE POLICE
DU 06.06.2025 AU 09.06.2025**
(uniquement pour les déclarés en
ambulant)

RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

Rue

Code postal/Ville

Pays

NOM et PRÉNOM DU RESPONSABLE

QUALITÉ PDG

Gérant

Autre

ADRESSE DOMICILE RESPONSABLE

Rue

CP/VILLE

Pays

REGISTRE DU COMMERCE N°

ROM N°

Carte d'ambulant n°

validité au

IDENTITÉ DU RESPONSABLE

Carte d'identité n°

ou Passeport n°

ou Permis de Conduire n°

Pièce délivrée le _____ à

Préfecture

Sous- Préfecture

OBSERVATIONS

Certifié conforme le

Cachet et signature



LISTE HÔTELS

à proximité du Parc des Expositions et de Congrès

ROI SOLEIL PRESTIGE - 4 étoiles

26 RUE DES METIERS 68000 COLMAR
colmar.prestige@hotel-roi-soleil.com
03 89 30 50 50
99 chambres (Distance 1800m)

IBIS STYLE

49 ROUTE DE STRASBOURG 68000 COLMAR
H0416@accor.com
03 89 41 49 14
68 chambres (Distance 1500m)

HOTEL FORMULE 1

33 ROUTE DE STRASBOURG 68000 COLMAR
H2280@accor.com
08 91 70 52 26
75 chambres (1400m)

KYRIAD COLMAR UNTERLINDEN - 3 étoiles

2 RUE DE LA FECHT 68000 COLMAR
hotel1813@gmail.com
03 89 23 43 53
41 chambres (1600m)

ROI SOLEIL - 2 étoiles

1B RUE DES FRERES LUMIERES 68000 COLMAR
colmar@hotel-roi-soleil.com
03 89 21 05 05
94 chambres (Distance 2000m)

CAMPANILE - 3 étoiles

8 RUE DES METIERS 68000 COLMAR
colmar.aeroport@campanile.fr
03 89 24 18 18
50 chambres (1500m)

COMFORT HOTEL EXPO PARC - 3 étoiles

2C RUE TIMKEN 68000 COLMAR
reception@comfort-colmar.com
03 89 30 06 00
63 chambres (400m)

B&B HOTEL - 3 étoiles

52 ROUTE DE STRASBOURG 68000 COLMAR
bb_4594@hotelbb.com
08 90 64 97 17
72 chambres (650m)

HOTEL ARC EN CIEL - 2 étoiles

38 ROUTE DE SELESTAT 68000 COLMAR
hotel-arc-en-ciel-hexagone@orange.fr
03 89 41 23 33
44 chambres (1600m)



Pour toute autre demande, nous sommes à votre service pour faire un devis personnalisé :

M. Olivier WILLIG - Responsable Commercial Réceptif

+33 (0)3 90 50 50 73 • +33 (0)6 67 18 07 34 • olivier.willig@colmar-expo.fr

Parc des Expositions et de Congrès | Avenue de la Foire aux Vins | F - 68000 Colmar
Colmar Expo SA | RC Colmar : 388 014 714 92 B 289 | Siret : 388 014 714 00017

Contact mail : bernard-lherbier@orange.fr - tél 06 11 16 41 63 - Site Internet Phila-France-Colmar2025.fr